Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260605-2026_49-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 05/06/2026

Date de la convocation
22/05/2026

Nombre de membres
En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Blanc ou nul : 0 Suffrages exprimés : 21

L'an 2026, le 5 Juin à 18:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, RICOU Élodie, ROGERG Élise, MM : BETIN Yves, DAVENEL Stéphane, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GENDRY Aymeric, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SAVATTE Stéphanie à M. FESSELIER Laurent
Absent(s) : Mme BARBOT Aurélie, MM : SCHWAB Gilles

Secrétaire de séance : M. LAMBERT Julien

2026-49	**Finances : Participation financière à l'école privée**

Vu la commission Enfance-Jeunesse du 26 mai 2026,

Pour l'année 2025, la participation financière de la Commune d'Etrelles à l'école privée Notre-Dame-de-Lourdes est en fonction du coût de l'élève, validé par le Conseil Municipal, et se fait selon les modalités définies dans la convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement signée en 2009.

Le coût de l'élève est fixé pour 2025 à :

- 1 037.61 € pour un élève en classe maternelle,
- 311.69 € pour un élève en classe primaire

Pour information, en 2024, la participation financière était de 95 126,29 € pour 149 élèves (76 élémentaires et 73 maternelles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la participation financière suivante à l'école privée Notre Dame de Lourdes au titre du contrat d'association :

	Nombre d'élèves	Coût / élève	Montant
Maternelle	70	1 037.61 €	72 632.70 €
Élémentaire	89	311.69 €	27 740.41 €
Montant participation	100 373.11 €		

Le Secrétaire de séance,
M. LAMBERT Julien

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES
R.F.
35370 (Ille-et-Vilaine)